

# Le personnel hospitalier retrouve enfin ses droits

Mercredi, 20. mai 2020

*De: Communiqué de presse du Syndicat des services publics, secteur santé*



## **Le Conseil fédéral rétablit les dispositions de la Loi sur le travail pour le personnel hospitalier à partir de début juin**

Alors que la pandémie progressait en Suisse, le Conseil fédéral décidait il y 2 mois par une ordonnance, inexplicable et sans la moindre concertation, que le personnel hospitalier n'était plus au bénéfice des protections légales minimales relatives à la durée du travail et des pauses. Immédiatement, le syndicat SSP lançait une pétition, signée par près de 80'000 personnes et transmise ensuite au Conseil fédéral, pour qu'il revienne sur sa décision.

Le SSP prend acte de la décision prise aujourd'hui par le Conseil fédéral qui remet en vigueur pour le personnel hospitalier les dispositions de protection importantes de la Loi sur le travail à partir de début juin. Enfin.

Le SSP rappelle en même temps sa revendication pour une réelle reconnaissance du travail extraordinaire fourni par tous les personnels du secteur santé, ainsi que le versement d'une prime exceptionnelle pour l'année 2020, en raison des risques considérables encourus, du stress et de la fatigue occasionnés par cette crise sanitaire.